

ANNEXE

TARIFS A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2026

Décision : 22 janvier 2026

ABONNEMENT ANNUEL :

Calibre	Ø 15	65.00€ HT	Calibre	Ø 60	192.00€ HT
	Ø 20	70.00€ HT		Ø 80	316.00€ HT
	Ø 30	80.00€ HT		Ø 100	379.00€ HT
	Ø 40	101.00€ HT		Ø 150	495.00€ HT
	Ø 50	132.00€ HT		Ø 200	610.00€ HT

CONSOMMATION :

TRANCHE	Prix HT du m3	TRANCHE	Prix HT du m3
0 à 60 m3	1.80€ HT	201 à 500 m3	2.73€ HT
61 à 120 m3	2.11€ HT	501 à 5000 m3	2.32€ HT
121 à 200 m3	2.52€ HT	5001 à 50 000 m3	2.01€ HT
		Plus de 50 000 m3	1.29€ HT

TAXES :

Frais de recommandé : Prix de la lettre recommandée avec coefficient 2

Agence de l'eau : Redevance consommation eau potable = 0.43€/m3
Redevance performance des réseaux d'eau potable = 0.01€/m3

MISE EN SERVICE : 40.09 € HT, soit 44.00€ TTC

DIVERS :

A) Frais de fermeture : 74.28 € HT, soit 81.70€ TTC

B) Frais de déplacement : 37.09 € HT, soit 40.80 € TTC

C) Remplacement compteurs cassés, gelés, perdus ou volés (forfait comprenant compteur, main d'œuvre et déplacement : 134.31€ HT, soit 147.74 € TTC (pour un compteur de Ø 15 mm)

D) Intervention service d'urgence :

Frais de déplacement 37.09 € HT soit 40.80 € TTC ou 74.28 € HT soit 81.70€ TTC (nuit, dimanche et jour férié) 134.31 € HT, soit 147.74 € TTC (réparation fuite).

E) Amendes (délibérations du 22 janvier 2026) :

- Bris de scellés ou de compteur 400 €
- Dépose compteur 200 €
- Réouverture de branchement 200 €
- Branchage ou piquage sur le réseau 1000 €

F) Prestations diverses :

- Rendez-vous à heure fixe 33.33€ HT, soit 40.00€ TTC
- Duplicata de facture par mail 3.33 € HT, soit 4.00 € TTC
- Duplicata de facture papier 6.66 € HT, soit 8.00 € TTC
- Photocopie à l'agence 0.16 € HT, soit 0.20 € TTC
- Déplacement pour relève de compteur 41.66 € HT, soit 50.00 € TTC
(en cas de refus du dispositif de télérelève)

G) Autres demandes :

- Branchement neuf sur devis
- Vérification compteur sur devis

Fait à Chazay d'Azergues, le 22 janvier 2026



Le Président

Jean Pierre DEBIESSE